

Quelle serait l'avenir de la Calédonie si les indépendantistes refusaient la proposition d'accord de paix de la France?

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie dans le cas où les indépendantistes refuseraient une proposition d'accord de paix de la France dépendrait de plusieurs facteurs, notamment les réactions de la population, les autorités françaises, et les acteurs politiques locaux. Voici quelques scénarios possibles :

1. **Maintien du statut actuel avec des tensions accrues** : Si les indépendantistes refusent un accord de paix proposé par la France, cela pourrait conduire à une continuation du statu quo, c'est-à-dire à la conservation de la Nouvelle-Calédonie en tant que collectivité spéciale de la République française, mais avec des tensions politiques internes. Ce refus pourrait alimenter un climat de mécontentement et de polarisation, rendant la gestion de la situation plus complexe et potentiellement risquée à long terme. Il pourrait également renforcer la division entre les partisans de l'indépendance et ceux du maintien au sein de la France.
2. **Renouvellement du processus de dialogue** : Un refus d'accord n'éliminerait pas forcément le dialogue. Il pourrait entraîner une nouvelle phase de négociations, peut-être avec une approche différente pour tenter de concilier les aspirations des indépendantistes et des non-indépendantistes. La France pourrait être amenée à chercher des solutions alternatives, comme des ajustements dans le partage des compétences ou des mesures économiques et sociales renforçant l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie tout en restant dans le giron français.
3. **Impact sur la stabilité sociale et politique** : Un rejet de l'accord pourrait aussi provoquer une intensification des tensions sociales et politiques, avec des manifestations, des grèves, voire des actes de violence. L'incertitude sur le futur statut de la Nouvelle-Calédonie pourrait affecter l'économie locale, notamment si l'instabilité entraîne un désinvestissement des entreprises et un ralentissement du développement touristique ou industriel.
4. **Possibilité d'un référendum ultérieur** : Si l'accord de paix échouait, il est possible que la France organise un autre référendum pour tenter de clore la question de manière définitive. Cependant, cela risquerait de raviver des divisions profondes et pourrait exacerber les tensions, à moins qu'un compromis ne soit trouvé.
5. **Conséquences sur les relations avec l'ONU et la communauté internationale** : Si l'indépendance n'était pas obtenue à court terme mais que les indépendantistes rejetaient l'accord, la question de la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie pourrait être portée à nouveau devant les Nations Unies. Cela pourrait redéfinir le cadre diplomatique et international, avec des implications pour la France en termes de sa politique de décolonisation et de relations avec les pays du Pacifique.

En somme, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie en cas de refus de l'accord de paix par les indépendantistes serait marqué par l'incertitude et pourrait entraîner une continuation des tensions internes et des négociations complexes. L'équilibre entre autonomie et appartenance à la France serait au cœur du débat.

Comment sortir de l'impasse en calédonie, si l'Etat campe sur ses positions faisant échouer tout accord de paix?

Sortir de l'impasse actuelle en Nouvelle-Calédonie nécessite de dépasser les blocages institutionnels et les postures rigides, y compris celle de l'État. Si ce dernier campe sur ses positions cela risque d'alimenter la méfiance et la radicalisation, comme on le constate aujourd'hui.

Voici quelques pistes concrètes pour sortir de la crise :

1. Suspension temporaire des réformes contestées

Le retrait ou la suspension du projet de dégel du corps électoral pourrait apaiser les tensions. Ce geste montrerait que l'État entend les inquiétudes kanak et ouvre la porte à une reprise du dialogue sincère.

2. Retour à un dialogue tripartite sincère

Un processus de discussion impliquant **l'État, les indépendantistes, et les loyalistes** – avec éventuellement un **médiateur neutre (ONU ou autre instance internationale)** – pourrait recréer un espace de négociation. Le modèle du Comité des signataires pourrait être rénové.

3. Réaffirmer les principes de l'Accord de Nouméa

Il serait utile de rappeler l'esprit de l'Accord de Nouméa : **reconnaissance de la colonisation, rééquilibrage, et cheminement vers l'autodétermination**. Sans ce respect du cadre historique, aucun accord durable n'est possible.

4. Impliquer davantage la société civile

Des initiatives citoyennes ou coutumières (chefferies, Églises, associations) peuvent jouer un rôle de médiation. Si le politique est bloqué, **la base peut faire pression pour rouvrir le dialogue**.

5. Penser un futur commun, au-delà de l'indépendance ou du statu quo

Au lieu d'une opposition binaire "France ou indépendance", explorer **des formes innovantes de souveraineté partagée ou d'autonomie élargie** pourrait créer un consensus, à condition qu'elles soient co-construites et non imposées.

Quelle est la sortie d'impasse du conflit calédonien?

L'option d'autonomie élargie, souvent évoquée comme une voie médiane entre indépendance pleine et maintien dans la République française. Cela pourrait constituer une sortie d'impasse, si elle est co-construite et acceptée par toutes les parties.

Qu'est-ce qu'une autonomie élargie ?

Une autonomie élargie permettrait à la Nouvelle-Calédonie de disposer de **compétences quasi complètes sur son territoire**, tout en restant liée à la France pour certains domaines régaliens (défense, monnaie, diplomatie, etc.). Ce modèle est **plus avancé que celui de l'Accord de Nouméa**, mais **ne va pas jusqu'à l'indépendance totale**.

Exemples de modèles similaires dans le monde :

- **Groenland** (rattaché au Danemark) : grande autonomie, mais liens diplomatiques et militaires avec le Danemark.
- **Îles Féroé** : forte autonomie législative et fiscale.
- **Nouvelle-Zélande et les îles Cook / Niue** : libre association avec indépendance sur le papier, mais coopération étroite.
- **Porto Rico** vis-à-vis des États-Unis (bien qu'avec des limites sur la représentation démocratique).

Caractéristiques possibles d'un modèle calédonien spécifique

Domaine	Gestion locale (Nouvelle-Calédonie)	Gestion partagée ou déléguée (État français)
Éducation, santé, justice civile	Oui	Non
Police et sécurité	Oui, avec coopération	En partie (Gendarmerie nationale)
Défense, diplomatie, monnaie	Non	Oui
Citoyenneté locale renforcée	Oui (ex : droits réservés, élections locales)	Non

On pourrait aussi imaginer :

- **Un Parlement calédonien autonome**, avec pouvoir législatif élargi.
- **Une citoyenneté calédonienne pleine**, reconnue constitutionnellement.
- **Un accord de partenariat avec la France**, sur des bases d'égalité et non de tutelle.

Conditions de réussite

1. **Co-écriture** : Le modèle ne doit **pas être imposé par Paris**, mais écrit à **trois voix** (État, indépendantistes, loyalistes).
2. **Reconnaissance symbolique forte du peuple kanak**, y compris par un nouveau préambule ou une réforme constitutionnelle.
3. **Référendum d'adhésion** : Une fois le modèle établi, il serait validé par **l'ensemble des populations concernées**, y compris les jeunes Kanak et non-Kanak.

Quel scénario envisagé pour 2025-2026?

Voici un scénario politique concret pour 2025-2026, fondé sur un modèle d'autonomie élargie négociée, visant à sortir de l'impasse actuelle en Nouvelle-Calédonie :

Scénario politique 2025–2026 : Vers une autonomie négociée

ÉTÉ 2025 – Suspension du dégel électoral

Face à la montée des tensions, l'État accepte de **suspendre le projet de réforme constitutionnelle** sur le dégel du corps électoral. Cette suspension s'accompagne d'un **appel au dialogue formel**, relayé par le président de la République.

Message clé : « Aucun avenir ne se construira sans le peuple kanak, ni sans les autres communautés du pays. »

SEPTEMBRE 2025 – Ouverture d'un « Forum calédonien » sous médiation neutre

Création d'un **Forum calédonien pour l'avenir**, incluant :

- Les trois composantes : État, FLNKS (et autres indépendantistes), Loyalistes.
- Un médiateur tiers : soit **la Nouvelle-Zélande**, soit **un représentant de l'ONU** accepté par tous.
- Des représentants de la société civile, des chefferies, des jeunes et des femmes.

Les discussions visent à **repenser un modèle institutionnel partagé**, tout en apaisant les mémoires post-référendaires.

DÉCEMBRE 2025 – Accord de principe sur une autonomie renforcée

Les parties conviennent d'un **accord politique de transition**, fondé sur :

- **Reconnaissance constitutionnelle du peuple kanak comme peuple premier.**
 - Mise en place d'**institutions locales quasi souveraines** (parlement calédonien, gouvernement élargi).
 - Maintien d'un lien avec la France dans les domaines régaliens.
 - **Droit à l'autodétermination différée** : possibilité d'un référendum sur la pleine indépendance **en 2040**, garanti par une clause dans l'accord.
-

MARS 2026 – Référendum d'adhésion au nouveau statut

Un référendum est organisé, non pas sur l'indépendance, mais sur **l'adoption du nouvel accord**

d'autonomie. Deux questions pourraient être posées :

1. Approuvez-vous ce nouveau statut d'autonomie partagée ?
2. Souhaitez-vous maintenir un lien avec la République française dans ce cadre ?

Ce format permet à chacun de **se projeter sans renier ses convictions.**

MI-2026 – Nouvelle Constitution calédonienne

Sur la base du référendum, une **constitution locale** est rédigée, précisant :

- La place du peuple kanak.
- L'organisation des pouvoirs.
- Les modalités de partenariat avec la France.

Elle est ensuite **validée localement et entérinée par le Parlement français.**

Bénéfices d'un tel scénario

- **Sortie du blocage institutionnel** sans vainqueur ni vaincu.
- Réconciliation par la reconnaissance et le partage du pouvoir.
- Préparation d'une future génération à décider en toute maturité de son avenir.

Quel serait le contenu de l'Accord?

Voici une version rédigée fictive de l'accord politique entre l'État français, les représentants indépendantistes et loyalistes, fondée sur le scénario d'autonomie élargie négociée :

Accord de Paix et d'Autonomie Partagée pour la Nouvelle-Calédonie

Signé à Nouméa, le 15 décembre 2025

Préambule

Considérant l'histoire singulière de la Nouvelle-Calédonie, marquée par la colonisation, la dépossession et les luttes pour la reconnaissance du peuple kanak,
Reconnaissant les profondes aspirations des différentes composantes de la société calédonienne à un avenir commun,
Constatant les blocages institutionnels, politiques et sociaux qui empêchent la paix durable et la construction d'un avenir partagé,
Affirmant la volonté de fonder une société apaisée, plurielle et respectueuse des identités,
Les parties signataires conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Reconnaissance du peuple kanak

La République française reconnaît **le peuple kanak comme peuple premier de la Nouvelle-Calédonie**, porteur d'une identité, d'une culture et d'une histoire spécifiques.
Cette reconnaissance fera l'objet d'une **inscription dans la Constitution française**, à travers un préambule révisé.

Article 2 – Statut d'autonomie élargie

La Nouvelle-Calédonie accède à un **statut d'autonomie élargie** dans le cadre de la République française.

Elle exerce, dans ce cadre, **la pleine compétence législative, réglementaire et judiciaire** sur :

- L'éducation, la santé, la culture, l'environnement, la justice civile et administrative, la fiscalité, l'économie, l'emploi, le droit foncier, et la sécurité intérieure.

Les compétences régaliennes suivantes demeurent du ressort de l'État :

- Défense, diplomatie, monnaie, justice pénale, nationalité.

Article 3 – Citoyenneté et institutions locales

Une **citoyenneté calédonienne constitutionnellement reconnue** est instituée, base d'un corps

électoral pérenne pour les élections locales.

Un **Parlement calédonien** est créé, avec pouvoir législatif sur les compétences locales.

Un **Gouvernement calédonien** nommé par ce Parlement est responsable de la mise en œuvre des politiques publiques.

Un **Conseil des peuples autochtones** est institué comme instance consultative.

Article 4 – Accord de partenariat avec la République

Un **accord de partenariat renouvelable tous les 10 ans** définit les liens entre la Nouvelle-Calédonie et la République : coopération financière, défense commune, représentation internationale conjointe.

La France s'engage à garantir les équilibres financiers et les investissements structurels pendant 20 ans.

Article 5 – Droit à l'autodétermination différée

À l'horizon 2040, la Nouvelle-Calédonie pourra organiser, si elle le souhaite, un **référendum sur l'indépendance**, selon des modalités définies à l'avance et validées par les institutions locales.

Article 6 – Référendum d'adhésion populaire

L'adoption de ce présent accord sera soumise à un **référendum d'adhésion populaire** en mars 2026. En cas de validation par une majorité des votants, il entrera en vigueur dans les six mois suivants.

Signataires

- Représentant de l'État français
- Représentants du FLNKS et des mouvements indépendantistes
- Représentants des partis non-indépendantistes
- Représentants coutumiers et de la société civile
- Médiateur international (observateur)

Voici un article fictif, rédigé comme s'il venait de paraître dans un grand média le 15 décembre 2025, jour de la signature de l'accord :

Nouméa signe la paix : un accord historique d'autonomie élargie en Nouvelle-Calédonie

Par Élodie Massot | Le Monde | Nouméa, 15 décembre 2025

Dans une salle sobre mais solennelle du haut-commissariat de Nouméa, les larmes ont parfois remplacé les mots. Ce 15 décembre 2025 restera dans l'histoire comme le jour où la Nouvelle-Calédonie a retrouvé le chemin du dialogue, après des mois de tensions, de blocages et de violences. L'État français, les indépendantistes du FLNKS, les représentants loyalistes, ainsi que les autorités coutumières ont signé ce matin un "**Accord de Paix et d'Autonomie Partagée**", fruit de négociations menées depuis septembre sous médiation internationale.

Un "moment de vérité et de dignité", a salué le président du gouvernement calédonien sortant.

Sortir de l'impasse, sans vainqueur ni vaincu

L'accord, inédit par sa structure et sa portée, marque une rupture avec la logique binaire des trois référendums de 2018, 2020 et 2021. Il propose un **nouveau statut d'autonomie élargie**, renforçant les pouvoirs locaux tout en maintenant un lien volontaire avec la France.

Surtout, il reconnaît pour la première fois dans un texte à valeur constitutionnelle **le peuple kanak comme peuple premier**, avec toutes les implications symboliques et institutionnelles que cela suppose.

« Il ne s'agit pas d'un renoncement à l'indépendance, mais d'un pas vers une souveraineté autrement construite, plus progressive, plus partagée », a déclaré Victor Wamytan, l'un des artisans indépendantistes du compromis.

Un référendum d'adhésion en mars 2026

L'accord prévoit qu'un **référendum d'adhésion populaire** se tienne en mars 2026, avec une double question : accepter le nouveau statut d'autonomie, et confirmer le maintien du lien avec la République. Une manière de sortir des clivages historiques, tout en laissant ouverte une clause de révision à l'horizon 2040.

« Pour la première fois, les Calédoniens vont voter non pas contre, mais *pour* quelque chose », a résumé un observateur océanien.

Paris lâche du lest, sans perdre la face

Le président de la République, présent par visioconférence depuis l'Élysée, a salué « **un acte de**

responsabilité et de réinvention démocratique ». Il s'est engagé à **faire inscrire l'accord dans la Constitution**, et à garantir son respect dans la durée.

La droite parisienne dénonce déjà un "démembrement masqué de la République", tandis que la gauche y voit "un laboratoire d'autonomie moderne". Dans l'archipel, l'heure est surtout au soulagement.

Et maintenant ?

Le chantier institutionnel est immense : rédaction d'une constitution locale, mise en place du Parlement calédonien, définition d'un nouveau système fiscal et de représentation internationale. Mais pour une fois, le pays n'avance plus à reculons.

Ce soir, dans les quartiers de Nouméa comme dans les tribus de la côte Est, **les feux de joie remplacent les barrages**. Les visages fatigués de ces derniers mois laissent place à une prudente espérance.

« Ce n'est pas la fin de l'histoire, mais peut-être le début de quelque chose que nous écrirons ensemble. »